



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/50/L.16
3 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
PREMIÈRE COMMISSION
Point 72 e) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE : SEMAINE DU DÉSARMEMENT

Afghanistan, Chine, Costa Rica, Fidji, Îles Marshall, Indonésie,
Japon, Kirghizistan, Malaisie, Micronésie (États fédérés de),
Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines,
Samoa, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam : projet
de résolution

Semaine du désarmement

L'Assemblée générale,

Notant l'évolution fondamentale qui résulte de la fin de la guerre froide et de la confrontation bipolaire et se félicitant des importants progrès réalisés dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement,

Notant avec satisfaction que la célébration de la Semaine du désarmement coïncide cette année avec le cinquantième anniversaire des Nations Unies,

Soulignant le renforcement du rôle et du prestige de l'Organisation des Nations Unies en tant que pôle de coordination et d'harmonisation de l'action des États,

Soulignant de nouveau combien il est nécessaire et important que l'opinion publique mondiale appuie les efforts de désarmement, sous tous leurs aspects,

Notant également avec satisfaction que les gouvernements et les organisations internationales et nationales appuient largement et activement la décision qu'elle a prise à sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement, de proclamer la semaine commençant le 24 octobre, jour

anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, semaine consacrée à la promotion des objectifs du désarmement¹,

Rappelant les recommandations concernant la Campagne mondiale pour le désarmement qui figurent à l'annexe V du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire, la deuxième consacrée au désarmement, en particulier la recommandation selon laquelle la Semaine du désarmement devrait continuer à être largement observée²,

Notant qu'à sa quinzième session extraordinaire, la troisième consacrée au désarmement, les États Membres ont appuyé l'idée de continuer à célébrer la Semaine du désarmement,

Considérant l'importance de la célébration annuelle de la Semaine du désarmement, notamment par l'Organisation des Nations Unies,

1. Prend note du rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Semaine du désarmement³;

2. Félicite tous les États et toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et nationales qui ont résolument appuyé la Semaine du désarmement et y ont activement participé;

3. Invite tous les États qui le désirent, lorsqu'ils prennent les mesures voulues au niveau local à l'occasion de la Semaine du désarmement, à tenir compte des éléments du programme modèle pour la Semaine du désarmement établi par le Secrétaire général⁴;

4. Invite les gouvernements et les organisations non gouvernementales internationales et nationales à continuer de participer activement à la Semaine du désarmement;

5. Invite le Secrétaire général à continuer d'utiliser aussi largement que possible les moyens d'information de l'Organisation des Nations Unies pour faire mieux comprendre à l'opinion publique mondiale les problèmes du désarmement et les objectifs de la Semaine du désarmement;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session la question intitulée "Semaine du désarmement".

¹ Résolution S-10/2, par. 102.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32, annexe V, par. 12.

³ A/50/291.

⁴ A/34/436.